



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 32

Mercredi 7 septembre 2022

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Corcelles

Restriction de circulation Pont du Gaïbiat

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil communal de la commune mixte de Corcelles décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire les restrictions suivantes en matière de circulation routière:

Poids maximal 16 t.

Vitesse maximale 10 km/h

Sur le pont au-dessus du Gaïbiat, à la hauteur du bâtiment N° 37 et 37a, rue Verger Dedos

Un éventuel recours n'a pas d'effet suspensif.

Validité: illimitée

Motif de la mesure: Affaiblissement de la résistance structurelle du pont et danger d'effondrement Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), les présentes décisions peuvent être attaquées par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de leur publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

Un recours séparé peut être formulé dans les 30 jours contre la suppression de l'effet suspensif (décision incidente). Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Corcelles, le 7 septembre 2022

Le Conseil communal

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 31 août 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Madame Florence Houmard, Grand-Rue 47, 2735 Malleray.

Auteur du projet: F. Hänzi SA, Quartier des Laives 1, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 1722, au lieu-dit: «Mont Girod 2c», Commune de Court.

Projet: suppression de la fosse existante et pose d'une mini station d'épuration Klärofix.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: zone de protection du paysage N° 3 «Mont Girod / La Joux».

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFO et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 octobre 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 7 septembre 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Court / Sorvilier

Corps Sapeurs-pompiers Montoz

Le recrutement du CSP Montoz se déroulera le:

Lundi 10 octobre 2022 à 19h
au hangar des Sapeurs-pompiers de Court

Les personnes âgées dès 21 ans, résidant à Court ou Sorvilier et désirant faire partie des sapeurs-pompiers sont cordialement invitées.

Court, le 1^{er} septembre 2022

L'Etat-major

Avis de construction

Requérant: Gary Wooden, rue de Mévilier 6, 2738 Court

Propriétaires: Beverly Ann et Gary Wooden, rue de Mévilier 6, 2738 Court

Auteur du projet: KD Architecture SA, Danaël Kipfer, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Emplacement: parcelle N° 1432, au lieu-dit «rue de Mévilier 6», 2738 Court



Belprahon

Avis de construction

Requérants: Kipfer Françoise et Daniel, Le Champat 15, 2744 Belprahon

Auteur du projet: Pascal Schaer SA, rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure

Emplacement: Parcelle N° 568, Le Champat 15, 2744 Belprahon

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H1

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 septembre 2022 inclusivement, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 31 août 2022

Le Conseil communal

Relevés des compteurs d'eau

Le fontainier, M. Chédel, procédera durant ces prochaines semaines aux relevés des compteurs d'eau. Par la même occasion et afin de mettre à jour notre inventaire des compteurs, il devra prendre note de quelques données, voire même une photo du compteur. Nous vous remercions d'ores et déjà de lui réserver un bon accueil.

Belprahon, le 7 septembre 2022

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Court, Rue de la Vallée 19, 2738 Court.

Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N°s 331, 1388 et 1707, aux lieux-dits: «Rue des Biches et Rue de l'Avenir», commune de Court.

Projet: aménagement d'un chemin piétonnier reliant la Rue des Biches à la Rue de l'Avenir avec conduite électrique et pose d'un lampadaire.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: H2a et route communale.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 30 septembre 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Court.

www.lasemaine.ch

Projet : construction d'un garage annexe avec balcons en-dessus et remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur

Chauffage : pompe à chaleur (air)

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation : H2a

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 octobre 2022 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 7 septembre 2022

Municipalité de Court, administration municipale



Crémynes

Avis de construction

Requérante : Jacquemai Chloé, Chemin de Grandval 142, 2746 Crémynes

Propriétaires : Jacquemai Chloé, Chemin de Grandval 142, 2746 Crémynes ; Jolidon Jérôme, Avenue Jomini 8, 1580 Avenches ; Jolidon Mylène, Rue des Euches 41, 2740 Moutier

Auteur du projet : Solex Ingénierie Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier

Emplacement : parcelle 258, Chemin de Grandval 143, 2746 Crémynes

Projet : Remplacement du chauffage à mazout actuel par une pompe à chaleur installée dans le bûcher existant. Isolation périphériques des façades Nord et Est. Prolongation de la toiture Sud et en partie Nord et Ouest. Installation de panneaux photovoltaïques.

Dimensions et genre : selon plans déposés

Zone : HA

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 octobre 2022 inclusivement auprès du secrétariat communal de Crémynes durant les heures d'ouverture.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémynes, le 7 septembre 2022

Secrétariat communal



Moutier

Appel aux héritiers

M. Ernest Otto Bögli, né le 3 juin 1938, originaire d'Ochlenberg/BE, fils de Abraham Bögli et Bertha Bögli née Klay, célibataire, domicilié à Moutier, en séjour à la Résidence Les Roches à Orvin, est décédé à Orvin le 7 janvier 2022.

Les noms et les adresses des héritiers n'étant pas tous connus, le Conseil municipal, conformément à l'art. 555 CCS, invite ces derniers à lui adresser leur déclaration d'héritier dans le délai d'une année suivant la troisième publication de la présente

communication, soit jusqu'au 31 août 2023, en fournissant la preuve de leur droit ainsi que les pièces d'état civil attestant de leur qualité d'héritier.

Le courrier est à adresser à la Chancellerie municipale, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, Case postale 927, 2740 Moutier.

Moutier, le 31 août 2022

Conseil municipal



Petit-Val

Communications du Conseil

Parc Chasseral – Invitation à la population

Ce mercredi 7 septembre, la population de Petit-Val et de Rebévelier est invitée à participer à une soirée commune d'information Parc Chasseral. Cette soirée sera animée par des représentants du Parc qui présenteront le bilan des études socio-économique et des valeurs naturelles et paysagères des communes candidates à l'adhésion au parc en 2023. La population est invitée à venir s'informer, poser ses questions et échanger des expériences. La réunion aura lieu à 19h30 à Sornetan, salle communale, Plaine Fin 17c. Nous vous remercions déjà pour votre participation.

Vide-dressing

Ce samedi 10 septembre, la Commission sport, culture, loisirs et tourisme organise un vide-dressing à la salle communale Plaine Fin 17c à Sornetan de 10h à 16h.

Vêtements, accessoires & chaussures femmes.

Souboz, le 7 septembre 2022

Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérant : Celtor SA, M. Beat Gerber, Ronde Sagne 1, 2710 Tavannes

Auteur du projet : ATB SA, Promenade 22, 2720 Tramelan

Propriétaire : Commune bourgeoise de Reconvilier, Grand-Rue 31, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelles N° 1054 (Tavannes) et 935, Ronde Sagne 1c

Projet : Démolition de la halle de transbordement (bâtiment N° 1c) suite à un incendie

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : Zone de décharge « Celtor »

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 30 septembre 2022 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 31 août 2022

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérants : Madame Kathia et Monsieur John Schaer, Vie des Crêts 10, 2732 Reconvilier.

Emplacement : parcelle N° 112, au lieu-dit : « Vie des Crêts 10 », commune de Reconvilier.

Projet : démolition du muret existant, agrandissement de l'entrée pour la création d'un accès et de 5 places de stationnement au sud de la parcelle.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA2.

Zone de protection : périmètre de protection et de conservation du site bâti PAL1 « Village ancien et Centre ».

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 30 septembre 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 31 août 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

** Modification du permis de construire N° PC 48/2008 accordé le 28 mars 2014 **

Requérante : Garage-Carosserie Siegrist SA, Rte de Tavannes 44, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet : Bureau d'architecture Bruno Cattoni, Rue de la Gare 16, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N° 159 et 160, au lieu-dit : « Rte de Tavannes 44 », commune de Reconvilier.

Projet : agrandissement du bâtiment existant par la construction d'un local-atelier, d'une cabine de peinture, d'un labo, d'un bureau et d'une zone de stockage au niveau du rez-de-chaussée, d'un dépôt-garage au niveau du sous-sol et installation d'un canal de cheminée en façade Nord.

Modification : demande après-coup concernant la pose de pieux (système de fonctions en lieu et place du radier en béton initial en raison de la structure instable du terrain.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA2.

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 octobre 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre la modification, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 7 septembre 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser

**Validation de vos avis sur la plateforme:
lundi 14h**



Roches

Election complémentaire – dépôt des listes

Exceptionnellement, le secrétariat communal sera ouvert le **vendredi 16 septembre 2022 de 16 h 15 à 17 h** pour la réception des listes de l'élection d'un(e) conseiller(e) communal(e).

Roches, le 31 août 2022

Secrétariat communal

Avis de construction

Demande de permis de démolition

Requérant : Schüttel Patrick, Route Principale 10, 2762 Roches

Auteur du projet : Schüttel Patrick

Emplacement : parcelle N° 328, Route Principale 10a

Projet : démolition complète du bâtiment (grange)

Zone : HA2

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 6 octobre 2022 inclusivement** au secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Roches, le 5 septembre 2022

Conseil communal



Saicourt

Informations communales

Fermeture du bureau municipal

En raison de la Foire de Chaindon, le bureau municipal sera fermé le **lundi 5 septembre 2022** toute la journée.

En raison d'une formation en ligne, le bureau municipal sera fermé le **mercredi 7 septembre 2022**.

Le Fuet, le 31 août 2022

Conseil municipal



Saules

Avis de construction

Requérant : Thomas Scheidegger, Montagne de Saules 30, 2732 Saules

Auteur du projet : Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Rue : Milieu du Village, 2732 Saules

Parcelle N° : 4

Projet de construction : Pose d'un tunnel pour rangement de machines agricoles

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : Hors zone

Dérogations : Art. 24 LAT (conformité à la zone), art.80 LR (distance à la route)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 octobre 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 7 septembre 2022

Conseil communal

Election de la 1^{re} série du maire ou de la mairesse et de deux membres du conseil communal

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués le **dimanche 13 novembre 2022** de 10h à 11h au bureau communal de Saules pour procéder par les urnes, d'après le système majoritaire, à l'élection de la 1^{re} série, à savoir

a. le maire ou la mairesse

b. 2 membres du conseil communal

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Les listes des candidats, établies selon l'article 22 du Règlement concernant les élections par les urnes, seront déposées au Secrétariat communal jusqu'au **vendredi 7 octobre 2022 à 11h**. Des listes types sont à disposition au secrétariat communal.

Saules, le 7 septembre 2022

Conseil communal



Sorvilier

Court / Sorvilier

Corps Sapeurs-pompiers Montoz

Le recrutement du CSP Montoz se déroulera le :

Lundi 10 octobre 2022 à 19h

au hangar des Sapeurs-pompiers de Court

Les personnes âgées dès 21 ans, résidant à Court ou Sorvilier et désirant faire partie des sapeurs-pompiers sont cordialement invitées.

Court, le 1^{er} septembre 2022

L'Etat-major



Tavannes

Avis de construction

Requérant : Celtor SA, M. Beat Gerber, Ronde Sagne 1, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : ATB SA, Promenade 22, 2720 Tramelan.

Propriétaire : Commune bourgeoise de Tavannes, Case postale 25, 2710 Tavannes (parcelle N° 1054).

Emplacement : Parcelles N° 1054 (Tavannes) et 935 (Reconvilier), Ronde Sagne 1c.

Projet : Démolition de la halle de transbordement (bâtiment N° 1c) suite à un incendie.

Dimensions : selon plans déposés.

Zone à prescriptions spéciales : PQ3 «Celtor».

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal de Reconvilier **jusqu'au 30 septembre 2022 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal de Reconvilier jusqu'au terme du dépôt public.

Tavannes, 31 août 2022

Le chef des travaux publics



Valbirse

Conseil général du 19 septembre 2022

Les élu(e)s au Conseil général sont convoqué(e)s le **lundi 19 septembre 2022, à 19h**, à la Salle communale de Malleray

Ordre du jour

1. Appel

2. Approuver le procès-verbal du 27 juin 2022

3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Approuver la modification du cahier des charges de la Commission de gestion et de surveillance
5. Réponse à la Question écrite 2022-01 « Réfection Salle communale Malleray »
6. Prendre connaissance du décompte final « Pavillons Ecole à journée continue »
7. Prendre connaissance du décompte final « Pont de la Gérine »
8. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
9. Rapport de la Commission scolaire
10. Informations de la Commission d'accompagnement Chemenay 11
11. Informations du Conseil communal
12. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
13. Questions orales

Bévilard, le 30 août 2022

Bureau du Conseil général

Infos communales

L'eau, un bien précieux à économiser

Vu la faible quantité de précipitations des dernières semaines, le niveau des sources est très bas. Valbirse peut compter sur les puits des Rosis, mais celui-ci n'est pas inépuisable. Afin d'exposer la situation et d'encourager les citoyens à ne pas gaspiller l'or bleu, la commune a publié un flyer sur son site internet et les réseaux sociaux. Le document est aussi disponible au guichet de l'administration communale. Les autorités remercient les citoyens de tenir compte de ces recommandations.

Un aide-mémoire pour les élections

Quelles sont les différences entre les systèmes majoritaire et proportionnel ? Et celles entre un bulletin officiel et non-officiel ? A quoi faut-il penser avant de voter par correspondance ? Les réponses à toutes ces questions figurent dans un aide-mémoire qui est distribué avec le matériel de vote pour les élections communales du 25 septembre.

Ce petit dépliant de 4 pages A5 a pour objectif d'aider les ayants droit à s'y retrouver et à les encourager dans l'utilisation de leur droit de vote. Ce fascicule est le résultat du postulat « Savoir comment voter » approuvé par le Conseil général en 2020. Il est aussi disponible sur le site internet de la commune.

Date de votation communale fixée au 27 novembre

Le Conseil communal a fixé au **dimanche 27 novembre** la date de la votation communale sur les bâtiments scolaires. Les ayants droit devront se prononcer sur le crédit-cadre de CHF 13 millions pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Champ-Martin, la rénovation du collège à Bévilard ainsi que la rénovation du collège à Malleray pour l'Ecole à journée continue.

Le cimetière pourra accueillir deux tombes doubles

Pour répondre aux besoins, un nouvel emplacement pour de futures tombes sera préparé au sud-est du cimetière de Bévilard. Le projet prévoit l'aménagement d'un sentier en pavés et d'une surface permettant de recevoir 17 tombes individuelles et, pour la première fois, 2 tombes doubles qui pourront ainsi accueillir deux personnes. Le projet prévoit également la réfection du chemin d'accès en enrobé direction Est.

Bévilard, le 31 août 2022

Commune mixte de Valbirse

Commune mixte de Valbirse

Votation populaire communale du 27 novembre 2022

Les citoyennes et citoyens de Valbirse, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués le Dimanche 27 novembre 2022, à l'administration communale à Bévillard pour se prononcer par les urnes sur l'objet suivant:

Acceptez-vous le crédit-cadre de CHF 13'000'000.- pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Champ-Martin, la rénovation du collège à Bévillard ainsi que la rénovation du collège à Malleray pour l'Ecole à journée continue?

Le message d'information et le matériel de vote parviendront aux ayants droit au vote au plus tard trois semaines avant la votation (article 9 du règlement concernant les élections et votations aux urnes). D'éventuels groupes d'opposants, qui souhaitent que leurs arguments soient intégrés dans le message au corps électoral, sont priés de s'annoncer par écrit jusqu'au 19 septembre 2022.

30 jours avant le scrutin populaire, le dossier est déposé au secrétariat communal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après le scrutin populaire, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary (article 21 du règlement concernant les élections et votations aux urnes).

Bévillard, le 7 septembre 2022

Commune mixte de Valbirse

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage: Steiner Jean-Pierre, Rue du Beurnez 7, 2733 Pontenet

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet: Rue du Beurnez 7, 2733 Pontenet

Description du projet: Remplacement d'une chaudière électrique par une pompe à chaleur air-eau au nord de la maison

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre A

Zone protégée: Périmètre de protection des sites

Dépôt public: **du 7 septembre au 6 octobre 2022 inclusivement** La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une

personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 2 septembre 2022

Commune mixte de Valbirse

Divers

Syndicat scolaire de l'école enfantine et primaire et de l'école à la journée continue de Saicourt et Petit-Val

Assemblée des délégués du 6 octobre 2022 à 19h30 à l'école primaire du Fuet

Ordre du jour

1. Accueil
2. Procès-verbal du 9 juin 2022
3. Désignation de l'organe de vérification des comptes pour une durée de 3 ans
4. Modification du Règlement relatif à l'école à journée continue
5. Budget 2023
6. Information de la présidence
7. Information de la direction d'école
8. Information de la direction de l'école à journée continue
9. Divers

Le Fuet, le 30 août 2022

Commission scolaire

informations pratiques



Crémises

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémises

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h

Calendrier des parutions 2022

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	43	39	26.10.2022	mercredi	51	47	21.12.2022	mercredi
36	32	07.09.2022	mercredi	44	40	02.11.2022	mercredi	52		28.12.2022	SUPPRIME
37	33	14.09.2022	mercredi	45	41	09.11.2022	mercredi				
38	34	21.09.2022	mercredi	46	42	16.11.2022	mercredi				
39	35	28.09.2022	mercredi	47	43	23.11.2022	mercredi				
40	36	05.10.2022	mercredi	48	44	30.11.2022	mercredi				
41	37	12.10.2022	mercredi	49	45	07.12.2022	mercredi				
42	38	19.10.2022	mercredi	50	46	14.12.2022	mercredi				